

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04246

Numéro SIREN : 841 680 614

Nom ou dénomination : 5TH AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2020 sous le numéro de dépôt 8726

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/8726

Type d'acte : Procès-verbal
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : 5TH AVENUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 841 680 614

N° gestion : 2018 B 04246



Signature

5TH AVENUE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros
47 Cours Pasteur 33000 Bordeaux
841 680 614 R.C.S BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 31 JANVIER 2020

L'an 2020,

Le 31 janvier,

À 10 heures,

Les associés de la société 5TH AVENUE, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 47 Cours Pasteur 33000 Bordeaux, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 841 680 614, se sont réunis en Assemblée Générale au siège de la société sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur Parfait ZINTCHEM ZINTCHEM détenant 200 actions,
Madame Mélanie STRUELENS épouse ZINTCHEM ZINTCHEM détenant 100 actions,
Monsieur Kiwa Djicain NGONDAIMENE détenant 200 actions.

Soit 500 actions sur les 500 actions de la société.

L'assemblée est présidée par M. Parfait ZINTCHEM ZINTCHEM, en sa qualité de président de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Changement du président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION (Changement de président)

La collectivité des associés, a décidé de nommer en qualité de président, en remplacement de Monsieur Parfait ZINTCHEM ZINTCHEM, Monsieur Kiwa Djicain NGONDAIMENE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 38 095,20 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 1 Cour du Havre 75008 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du services des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tout organismes destinataires des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Les Associés

Madame Mélanie STRUELENS
épouse ZINTCHEM ZINTCHEM



Monsieur Kiwa Djicain NGONDAIMENE



Monsieur Parfait ZINTCHEM ZINTCHEM

